

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

**COMMUNE DE DOMANCY**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres élus	: 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 14
Date de convocation	: 13 septembre 2022
Date d'affichage de la convocation	: 13 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois de de septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire de Domancy.

**ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :**

Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Fabienne PEDERIVA, Michel MEDICI, Marie-Paule MOULIN, Philippe LUX, Pascale DEDIEU, Jean-Paul MUGNIER, Ivane BUISSON, Philippe PERNAT, Steve CHALLAMEL, Florent MARQUET et Richard MELENDEZ.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mesdames et Messieurs Christian CHALLAMEL, Sabine SOCQUET-CLERC, Christine BIBOLLET, Pascale DESCHODT, Natacha JACQUEMET, Caroline SEIGNEUR et Alain LIONS.

**POUVOIRS :**

- Madame Sabine SOCQUET-CLERC a donné pouvoir à Monsieur Serge REVENAZ
- Monsieur Christian CHALLAMEL a donné pouvoir à Monsieur Steve CHALLAMEL

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Steve CHALLAMEL a été désigné comme secrétaire de séance.

**Délibération n° : DEL 2022 066**

**FINANCES –BUDGET EAU - Affectation des résultats**

**Rapporteur :** Madame Fabienne PEDERIVA

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de M. REVENAZ Serge, Maire :

- Après avoir rappelé que le Compte Administratif 2021 a été approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 16 mars 2022,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Les délibérations du DEL2022 015 du 16 mars 2022 et DEL2022 043 du 20 juin 2022 sont abrogés.

Après adoption du Compte Administratif 2021, le rapporteur propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'exploitation et d'investissement de la façon suivante :

**SECTION D'EXPLOITATION**

Résultat antérieur reporté	Excédent	57 959.37 €
Résultat de l'exercice 2021	Excédent	66 670.90 €

<b>RÉSULTAT DISPONIBLE DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>124 630.27 €</b>
---	---------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat antérieur reporté	Excédent	94 393.89 €
Résultat de l'exercice 2021	Excédent	100 599.17 €

Sc

MJ

**EXCÈDENT DE CLÔTURE****194 993.06 €**

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement

Dépenses

107 843.07€

Recettes

3 624 €

**SOLDE DES RESTES À RÉALISER****104 219.07 €**

En application des dispositions de la comptabilité M49, le Conseil Municipal a la possibilité de financer une partie de la section d'investissement par l'affectation de tout ou partie du résultat d'exploitation.

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et les discussions ouvertes sur le sujet,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité
- Approuve le montant des restes à réaliser au titre de l'année 2022 sur le budget EAU, comme présenté ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- Compte tenu de sa publication, en la forme habituelle, et au lieu accoutumé, le
- Et de sa télétransmission au représentant de l'Etat le

Le Maire,  
Serge REVENAZ



Le Secrétaire  
Steve CHALLAMEL

Mise en ligne le 27/09/2022

Sc (M)